

## Atlas de la flore de Wallonie Le carroyage IFBL

(extrait de la revue *Adoxa* n°99/100, modifié)

Un atlas se construit sur la base d'une référence spatiale fixe dans le temps. En Belgique, le territoire a été divisé en mailles de 1 km<sup>2</sup>, au sein desquelles des inventaires exhaustifs sont réalisés. Ce système a été étendu aux régions voisines.

L'historique et la description du quadrillage IFBL ont été présentés en détail dans *Adoxa* (AEF, 1994). Nous renvoyons le lecteur à ce document, nous limitant ici à un résumé pratique à l'intention des nouveaux prospecteurs.

La numérotation des cases IFBL découle d'un découpage à plusieurs échelles imbriquées. Lors de la création du système, l'IGN éditait les cartes topographiques de la Belgique au 1 : 50 000 et au 1 : 25 000. À chaque carte au 1 : 50 000 correspondait un rectangle IFBL de 32x20 km, identifié par une lettre et un chiffre, respectivement en ordre alphabétique selon l'axe des ordonnées et en ordre arithmétique selon l'axe des abscisses (fig. 1).

Remarque importante: le cadrage des cartes topographiques actuelles a changé, mais les coordonnées du découpage IFBL n'ont pas été modifiées, pour permettre les comparaisons dans le temps.

Chaque rectangle est ensuite subdivisé en carrés de 4 km de côté. Une numérotation à deux chiffres leur est attribuée et s'ajoute à la première combinaison lettre-chiffre, selon le même schéma pour chaque rectangle (fig. 2); cette numérotation reprend le principe de l'ordre arithmétique selon chacun des axes.

Dans chaque carré de 4x4 km, 4 quadrants (de 2x2 km) sont définis et numérotés de 1 à 4 (fig. 3); en pratique, ils sont rarement utilisés tels quels, mais ils permettent de comprendre la numérotation des cases de niveau inférieur.

Le niveau le plus fin est celui des cases de 1 x 1 km. Elles correspondent à la subdivision en 4 quadrants de chaque carré de 2x2 km. Ce dernier est identifié par un premier chiffre (de 1 à 4), tandis qu'un deuxième chiffre (également de 1 à 4) indique la position de la case (fig. 4).

En définitive, le numéro d'une case IFBL se compose de 3 groupes de 2 caractères (fig. 5).

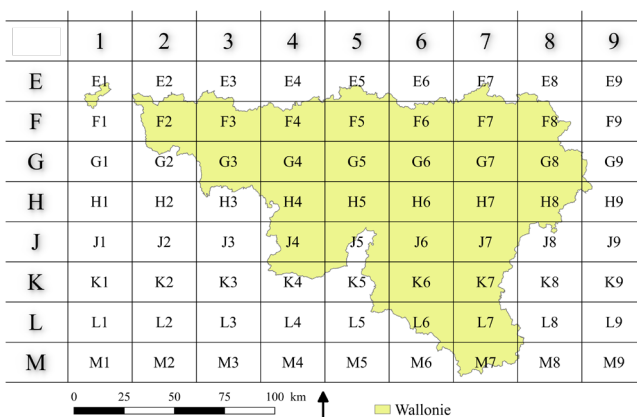


Figure 1. Partie du carroyage IFBL principal qui concerne la Wallonie

	. 1	. 2	. 3	. 4	. 5	. 6	. 7	. 8
1 .	H5.11	H5.12	H5.13	H5.14	H5.15	H5.16	H5.17	H5.18
2 .	H5.21	H5.22	H5.23	H5.24	H5.25	H5.26	H5.27	H5.28
3 .	H5.31	H5.32	H5.33	H5.34	H5.35	H5.36	H5.37	H5.38
4 .	H5.41	H5.42	H5.43	H5.44	H5.45	H5.46	H5.47	H5.48
5 .	H5.51	H5.52	H5.53	H5.54	H5.55	H5.56	H5.57	H5.58

Figure 2. Numérotation des carrés 4 x 4 km à l'intérieur d'un rectangle principal (exemple du rectangle H5)

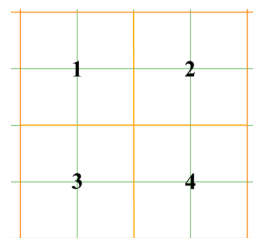


Figure 3. Découpage en 4 quadrants d'un carré 4 x 4 km

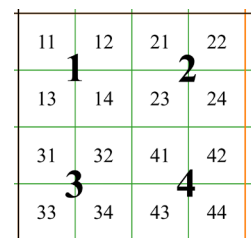


Figure 4. Numérotation des cases 1 x 1 km à l'intérieur d'un carré 4 x 4 km

H5.22.11	H5.22.12	H5.22.21	H5.22.22
H5.22.13	H5.22.14	H5.22.23	H5.22.24
H5.22.31	H5.22.32	H5.22.41	H5.22.42
H5.22.33	H5.22.34	H5.22.43	H5.22.44

Figure 5. Numéro complet pour identification unique de chaque case 1 x 1 km (exemple du carré H5.22)